

Municipalité

Case postale

CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : 4 juin 2021

N/réf. : lge

**AVIS AUX ELECTRICES
ET ELECTEURS DE LA COMMUNE
D'YVERDON-LES-BAINS**

Nous informons les électriciens et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains qu'en date du 3 juin 2021, le Conseil communal a accepté les préavis suivants :

- **PR21.07PR** concernant une demande de crédits d'investissement de CHF 874'000.- pour le remplacement et l'élargissement de la passerelle sur la Thièle « Bel-Air / Coop » ainsi que pour les aménagements de mobilité douce prévus dans le secteur « Coop » et de CHF 125'000.- pour la rénovation de la passerelle sur la Thièle « Tilleuls »
- **PR21.08PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'780'000.- pour la réhabilitation des collecteurs de concentration des eaux usées pour la période 2021-2024
- **PR21.09PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 680'000.- pour l'acquisition de véhicules, engins et poids lourds pour la période 2020-2021
- **PR21.11PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 250'000.- pour la réalisation d'une centrale solaire sur l'ensemble de la toiture du nouveau stade municipal
- **PR21.14PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour la poursuite du programme de mise en conformité OIBT du parc immobilier de la Ville, pour la période 2021-2025

*Le référendum peut être demandé contre ces décisions dans les **dix jours** à dater de la publication du présent avis, en respectant les dispositions de l'article 110 al. 1 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt et autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP).*

MUNICIPALITE
D'YVERDON-LES-BAINS

Pilier public du 4 au 14 juin 2021